

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 JUIN

INFORMATIONS

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

On parle déjà de la date probable des vacances parlementaires qui seraient fixées à la mi-juillet.

La session extraordinaire devant être très chargée, elle s'ouvrirait dans les premiers jours d'octobre.

L'emprunt, la refonte de l'impôt foncier, la réforme de l'impôt des boissons, la question des sucres, la révision des patentes, le privilège de la Banque de France et autres questions non moins importantes seraient ajournées à cette session.

Les débats sur le régime douanier des maïs et des riz ont été inaugurés par un interminable discours de M. Raynal.

Le député de la Gironde a combattu le projet. Bornons-nous à constater qu'il n'en a pas demandé le rejet absolu, mais simplement l'ajournement à un an, c'est-à-dire quand on discutera le tarif général des douanes.

Nous ignorons si les arguments développés trois heures durant par M. Raynal auront fait pénétrer cette conviction dans les esprits ; en tout cas, l'orateur n'a marchandé ni son temps ni celui de la Chambre.

La commission de la réglementation du travail a admis en principe l'idée de fixer légalement la durée de la journée dans les manufactures et les usines.

Le gouvernement, devançant la commission, vient de décider de prendre, sur la matière, l'initiative d'un projet qui sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

Ce projet fixera à dix heures la durée légale de la journée.

Le ministre du commerce est chargé de sa préparation. Il a l'intention d'y introduire toutes les dispositions propres à assurer une réglementation complète du travail dans les établissements industriels.

M. Franconie, député radical de la Guyane, vient de donner sa démission. Cette détermination est due à un conflit survenu entre lui et l'administration des colonies.

M. Franconie, en rendant une nouvelle élection nécessaire, veut faire ses électeurs juges du dissentiment.

CRISE MINISTÉRIELLE

M. A. Lenthéric entrevoit à brève échéance une crise ministérielle.

Nous ne sommes pas, dit-il, encore arrivés à une crise ministérielle, mais il y a déjà des symptômes avant-coureurs de l'orage, qui font présager que l'entente ne pourra plus être de longue durée entre les radicaux et les opportunistes.

Les engagements pris par Ferry, à propos de l'invalidation Picot, sont un premier symptôme.

L'arrestation des nihilistes par M. Constans sont dus d'un mauvais œil par certains radicaux.

Le *Bien public* indique une nouvelle cause de conflit qui pourrait amener la dislocation ou tout au moins des changements prochains dans le Cabinet. D'abord, l'ex-petit employé du journal la *Lanterne*, M. Yves Guyot, ministre radical des travaux publics, paraît à ses collègues singulièrement encombrant.

Ce démocrate aime tellement le peuple et la poudre, qu'il veut le voir et la sentir tous les jours. Sous le moindre prétexte, il se transporte d'un bout à l'autre de la France, ses amis l'acclament et le canon tonne. Voilà des mœurs qui nous ramènent loin du brouet noir des Spartiates, surtout si l'on veut bien remarquer que chaque voyage amène sept ou huit banquets où l'on boit ferme.

Les souverains en voyage sont, aujourd'hui, plus simples que M. Yves Guyot. Ce radical tient à nous montrer que les voyages des ministres grands seigneurs avaient du bon. M. Yves Guyot reçoit les jeunes filles des villages ; il leur tapote sur les joues. Ces radicaux sont du dernier galant.

Le *Parti national* rapporte le fait suivant, dont nous lui laissons la responsabilité :

« La grâce du jeune duc d'Orléans, signée à l'heure qu'il est, a été une autre cause de dissension. MM. Yves Guyot et Bourgeois y étaient opposés ; ils auraient voulu tout au moins attendre au 14 Juillet, et la faire suivre d'une amnistie générale, mais la majorité du conseil a été contraire à cette manière de voir.

» Confondre la cause du jeune duc d'Orléans, dont la conduite après tout a été pacifique et respectueuse, avec celle des assassins et des voleurs, et leur appliquer la même mesure, a paru une chose exorbitante.

» On a dû y renoncer.

» La grâce du prisonnier de Clairvaux n'est donc plus qu'une affaire de jours ou d'heures.

» L'attitude un peu cassante de M. Bourgeois au ministère de l'instruction publique, où il faudrait surtout un homme de beaucoup de tact et de conciliation, lui a aliéné la plupart des sympathies qui avaient été acquises à ses prédécesseurs. »

SUPPRESSION DE L'ARMÉE PERMANENTE

Dans une des dernières séances de la Chambre, M. de Freycinet a officiellement annoncé que les 55,000 hommes de la classe 85, présentement sous les drapeaux, seront renvoyés dans leurs foyers après les grandes manœuvres.

L'*Avenir militaire* rapproche très opportunément cet avis d'une circulaire du même ministre en date du 27 mars, où il était dit que les hommes pourraient obtenir des congés pour « affaires personnelles ». Les congés pourront être de trois mois et la formule « affaires personnelles » est élastique.

Aussi les demandes de congés sont-elles si nombreuses que plusieurs chefs de corps ont voulu réagir contre l'abus et ont refusé les demandes les moins justifiées.

*Inde ira.* Les feuilles radicales ont jeté feu et flammes et M. de Freycinet est sommé par elles de faire bonne et prompt justice des chefs de corps en question.

Un de ces journaux donne ce qu'il pense être la raison des permissions à jet continu :

« Aujourd'hui, dit-il, la vie militaire fait partie de l'existence civile, il convient donc que les officiers se préoccupent de faire cadrer, au mieux des intérêts de l'armée et du pays, les exigences de deux situations ; ils ne peuvent plus se désintéresser des besoins civils sans porter un préjudice sérieux au service militaire. »

C'est tout simplement le droit au congé érigé en principe. Quelle armée solide, instruite et rompue aux fatigues on nous fera avec des soldats qui passeront leur temps chez eux, pour affaires personnelles et autres !

Pourquoi ne pas aller tout de suite à la suppression de l'armée permanente, ce rêve du socialisme ! Ça aurait au moins le mérite de la franchise.

AVANCES A L'ITALIE

On annonce que deux officiers du génie italien sont chargés officiellement d'étudier les progrès réalisés par le génie (sic) en France, en Belgique et en Angleterre.

Cette nouvelle, en ce qui concerne la France, nous semble tellement absurde que nous nous refusons à y croire, jusqu'à plus ample informé.

Tant que l'Italie fera partie de la triple alliance, c'est-à-dire jusqu'en 1892, et probablement encore plus tard, nous ne serons pas assez niais, espérons-le, pour lui livrer nos secrets militaires. Les officiers italiens, pas plus que les officiers allemands, ne peuvent être admis à visiter nos places et nos arsenaux.

Il est loisible de les inviter à suivre nos grandes manœuvres, à titre de réciprocité ; mais on ne saurait aller plus loin sans commettre une légèreté qui serait presque une trahison.

EXPÉRIENCE DE HALTE-REPAS

Une expérience de halte-repas a été faite, à la gare de Bar-sur-Aube, avec le 109<sup>e</sup> régiment d'infanterie venant de Chaumont, et le 49<sup>e</sup> chasseurs venant de Troyes, en présence du général de Négrier, commandant de corps.

Au retour, le général de Négrier est venu à Clairvaux inspecter le détachement du 109<sup>e</sup> d'infanterie, de garde à la Maison Centrale, en tenue de campagne, aux abords de la gare.

Un incident émouvant s'est produit à la rentrée du détachement. Au moment où il passait sur la route au son du tambour et des clairons, on a pu voir, derrière les barreaux de sa cellule, M<sup>r</sup> le duc d'Orléans, agitant son mouchoir et suivant jusqu'au dernier moment la marche alerte des fantassins.

A la même heure, le prisonnier avait auprès de lui le marquis d'Harcourt, le duc de Luynes, et le colonel de Parseval. Celui-ci, venant de Bar-sur-Aube, donnait au prince ses impressions sur la halte-repas à laquelle il avait assisté.

De Cannes on annonce la mort de la duchesse de Persigny, femme de l'ancien ministre de l'empire.

On sait que la duchesse de Persigny était

née princesse de La Moscowa, qu'elle avait épousé en secondes noces M. Lemoine, un ingénieur, et qu'après sa mort elle s'est remariée une troisième fois, avec le marquis de Sombreuil.

Ses enfants lui avaient fait donner un conseil judiciaire.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE

L'amiral Duperré a pris le commandement de l'escadre de la Méditerranée. Il est arrivé avant-hier à neuf heures à bord du *Formidable*, où il a été reçu par le contre-amiral Alquier et les principaux officiers placés sous ses ordres.

Son pavillon de commandement a été immédiatement arboré, et onze coups de canon ont été tirés par le *Formidable*. Les équipages, alignés sur les vergues de tous les bâtiments, ont crié trois fois : « Vive la République ! » pendant que les tambours et les clairons battaient et sonnaient aux champs.

L'amiral Duperré a adressé aux troupes de l'escadre l'ordre du jour suivant :

« Appelé par le gouvernement de la République à succéder au chef éminent que nous venons de perdre, c'est avec une profonde émotion que je prends le commandement de l'escadre de la Méditerranée.

» Je connais votre esprit de discipline que rien ne saurait ébranler et je compte sur votre dévouement pour me seconder dans l'accomplissement de ma tâche.

» Vous inspirant de l'exemple que vous a légué Dupetit-Thouars, vous vous montrerez, dans l'avenir comme dans le passé, ardents au travail, fidèles à nos institutions, et serviteurs passionnés de la patrie.

» CH. DUPERRÉ. »

L'amiral Alquier, en présentant les commandants des bâtiments à l'amiral Duperré, nouveau commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, s'est exprimé ainsi :

« Amiral,

» J'ai l'honneur de vous présenter les amiraux et les capitaines de l'escadre. Ils ont employé tous leurs soins, leur dévouement, leur intelligence à préparer leurs bâtiments, à les mettre en état de faire face à toutes les éventualités que nous pourrions rencontrer et à soutenir dignement l'honneur du pavillon. Je suis heureux de leur rendre cette justice qu'ils ont pleinement réussi. Ce qu'ils ont fait sous la direction de l'amiral Dupetit-Thouars, ils continueront à le faire sous la vôtre dans les circonstances si malheureuses et si tristes pour tous qui vous ont amené à prendre avant l'heure le commandement de l'escadre.

» Je n'aurais rien à ajouter de plus si je ne considérais comme un devoir impérieux de flétrir les calomnies odieuses que depuis quelque temps on a essayé de répandre. Nous en avons été émus, nous n'en avons point été troublés : nous repoussons avec toute l'indignation de cœurs honnêtes, avec toute l'énergie de soldats loyaux et patriotes, mais aussi avec tous les mépris qu'elles méritent les lâchetés anonymes ; nous estimons qu'elles ne salissent que ceux qui se dissimulent pour insulter et qu'elles ne sauraient vous atteindre. Nous avions

la plus absolue confiance en l'amiral Dupetit-Thouars, nous savions qu'il nous conduirait toujours dans la voie du devoir et de l'honneur; nous sommes convaincus qu'en vous suivant nous n'en sortirons pas. »

## A LA CHAMBRE

Seance d'hier lundi. — Fidèles à leur promesse de défendre les intérêts du pays et de protéger l'agriculture, les députés royalistes, réunis hier lundi sous la présidence de M. de Cazenove de Pradine, ont pris la décision de voter le droit d'entrée de trois francs par cent kilos sur les maïs et les riz et de demander l'emploi de ces nouvelles ressources au dégrèvement de l'impôt foncier.

Des tendances qui apparaissent dans la Chambre dès le début de la discussion de la proposition de loi de M. Méline, il est permis d'espérer que les patriotiques efforts de la minorité royaliste seront couronnés de succès.

M. Vigier, rapporteur de la Commission, a répondu au discours de M. Raynal; chiffres à l'appui, il a renversé tous les arguments du député libre-échangiste de Bordeaux et, après avoir montré l'agriculture seul soutien de la France aux heures de tristesse et des désastres, il a prouvé qu'il n'était que temps de l'aider au relèvement.

De l'introduction libre du maïs il résulte actuellement une concurrence effroyable non seulement pour les maïs indigènes, mais encore pour les avoines et les betteraves.

Les distillateurs français ne seront nullement ruinés par l'établissement du droit et les cultivateurs y trouveront un bénéfice.

M. Lockroy, repoussant les arguments de M. Raynal, s'est élevé contre l'établissement du droit. Il a prétendu que beaucoup d'industries seraient atteintes, mais il n'a pas apporté de nouveaux arguments.

Il a tenté d'établir sa défense en déclarant que les Compagnies des omnibus et des petites voitures, les nourrisseurs de Paris, enfin les Compagnies maritimes de transport seraient ruinés.

Tout en écoutant avec attention, la Chambre n'a pas d'ailleurs paru goûter beaucoup cette argumentation.

La séance, suspendue à cinq heures et demie, est reprise à six heures moins dix.

M. Lockroy continue en déclarant qu'il croit que l'on doit soutenir l'agriculture.

La production du maïs indigène est limitée. Le maïs étranger ne fait pas baisser sa valeur.

L'agriculture demande la multiplication des distilleries agricoles.

L'orateur prend pour exemple l'Allemagne.

L'orateur explique ce qu'il entend par distilleries agricoles qu'il ne faut pas, d'après lui, confondre avec les distilleries industrielles. La

distillerie de betteraves veut écraser la distillerie de grains.

En terminant, l'orateur supplie la Chambre de ne pas frapper l'industrie.

La séance est levée à six heures.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Rien ne fait opposition à la progression continue de nos rentes; nous avons encore à constater cette semaine une nouvelle et importante amélioration des cours. Le 3 0/0 qui finissait, il y a huit jours, à 90.02, a fait samedi 90.72; le 4 1/2 0/0 était à 106.42 le même jour.

Le Crédit Foncier est en voie de reconquérir ses plus hauts cours; on le demande à 12.65. Les inspecteurs des finances chargés de procéder à une enquête ont terminé leur mission; et leur rapport qui sera remis aujourd'hui au ministre proclame d'une façon éclatante la prospérité et la solidité absolues de cette institution.

L'action de la Banque de Paris cote 836.25, gagnant 30 fr. d'une semaine à l'autre. La Banque Nationale du Brésil, après 590, remonte à 595. La situation de l'établissement est excellente et l'on parle de la distribution en juillet prochain d'un acompte sur le dividende du premier exercice.

La Banque d'Escompte a eu son dernier cours fixé à 527.50, ce qui la constitue en avance de 2.50 sur samedi dernier. Les autres Sociétés ont donné lieu à un courant d'affaires très régulier; la Société Générale à 475, les Dépôts et Comptes courants à 600.

On sait que la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai courant, élève son capital social de 23,750,000 fr. à 30,000,000 de fr. par la création de 12,500 actions nouvelles. Le capital nouveau est destiné à augmenter le fonds de roulement et à faire face aux besoins éventuels de la Société.

Les actions que la Société vient de créer, d'une valeur nominale de 500 fr. sont émises au pair; elles auront tous les droits afférents aux actions actuellement existantes. La souscription publique ouverte depuis le 15 mai sera close le 5 juin courant.

L'action des Etablissements Eiffel est demandée à 565. Dans les Sociétés industrielles, même les plus heureusement conçues, il y a généralement à subir une période d'installation et d'organisation. A la C<sup>ie</sup> Eiffel rien de semblable. Tout est organisé. Il n'y a rien de changé si ce n'est que la Société anonyme dispose d'un capital supérieur à celui que possédait M. Eiffel seul et avec lequel il a fait de si grandes choses.

On traite l'Alpine à 226.25, en hausse très accentuée. Le rapport sur l'exercice 1889 que l'administration vient de publier fait ressortir les progrès de l'entreprise. Les bénéfices nets s'élevèrent à 2,269,213 florins qui ont permis de distribuer un dividende de 11.75 par action et de reporter, après tous les prélèvements statutaires, une somme de 417,022 florins à l'exercice en cours.

Dans le groupe des valeurs minières, il a été effectué des achats importants en action des Pierreries de Ceylan de 53.75 à 56.25. L'Aurifère Argentine se maintient à 30 fr. et de plus hauts cours sont à prévoir en raison du rendement des filons exploités.

L'obligation des Chemins Economiques s'arrête à 405.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les actions de

la « Perla » sont l'objet d'actives demandes à 403 francs. Les échantillons de minerai qu'on vient d'extraire de la mine, sont très riches en argent fin à la vue et contiennent même quelques parcelles d'or.

La hausse qui se produit en ce moment sur la Rente Espagnole est loin d'être terminée, car aux cours actuels cette valeur représente du 5.25 0/0, revenu bien supérieur à celui des autres fonds d'Etat. La situation financière de l'Espagne qui s'améliore de jour en jour, justifie d'ailleurs des cours beaucoup plus élevés.

## NOUVELLES MILITAIRES

Nous lisons dans l'Echo de Paris :

« Au cours de son inspection des corps d'armée du Midi, le général de Galliffet a donné à entendre aux officiers que les cadres de la cavalerie allaient être mis à bref délai sur le pied des régiments de nouvelle formation.

« M. de Freycinet serait décidé à égaliser rapidement les 14 régiments de cuirassiers, les 32 régiments de dragons, les 21 régiments de chasseurs et les 14 régiments de hussards, que nous donne le projet de loi du 8 février.

« Rassurons les officiers de cavalerie. Le ministre de la guerre n'ira pas aussi vite que l'a indiqué le général de Galliffet; M. de Freycinet n'arrêtera pas brusquement l'avancement d'une arme entière, en ramenant, cette année, dans chaque régiment existant, le nombre des officiers supérieurs de 5 à 3, et celui des capitaines d'escadrons de 10 à 5.

« La réduction des cadres régimentaires ne sera arrêtée que lorsque les Chambres auront voté une loi créant un état-major particulier pour la cavalerie, de façon à y faire compter les officiers détachés dans les remontes, dans les Ecoles, au ministère et auprès des généraux.

« Ce n'est qu'après la mise hors cadre des officiers comptant actuellement dans les régiments, mais n'y faisant pas de service, que le ministre de la guerre ramènera progressivement la cavalerie aux cadres créés pour la nouvelle organisation générale de l'armée. »

## DEUX NOUVEAUX MARÉCHAUX

En France, on ne crée plus de maréchaux et, depuis 20 ans, on paraît plus porté à nommer des généraux d'armée que de donner des collègues aux maréchaux Canrobert et de MacMahon.

Chez nos voisins d'outre-Manche, il n'en est pas de même, car par un récent décret S. M. la reine Victoria a élevé au grade de field-marshal le général sir Linston Simmons, né en 1821, entré dans l'armée en 1837, et le général sir Frederick Haines, né en 1819, qui prit du service dans l'armée anglaise en 1839.

Les deux nouveaux promus sont des Criméens.

Sir Linston Simmons est officier de l'ordre de la Légion d'honneur; quant à sir Frederick Haines, il s'est signalé d'une manière spéciale dans l'Inde et pendant la guerre d'Afghanistan.

Depuis 1870, la reine a nommé 15 field-marshals, parmi lesquels le prince de Galles, son fils; antérieurement, 14 nominations avaient eu lieu à partir de celle du prince Albert, le prince Consort.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CRUE DE LA LOIRE

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Tours, le 1<sup>er</sup> juin, à 11 heures du soir.

Il s'est élevé à 2<sup>m</sup> 27.

### CRUE DU CHER

Le maximum de la crue du Cher, que l'on supposait devoir être de 3<sup>m</sup> 25 à Tours, ne paraît devoir s'élever qu'à 2<sup>m</sup> 70.

On présume qu'il aura lieu le 2 juin, vers 11 heures du soir.

### COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Par suite de nouvelles dispositions, les courses de Verrie, qui devaient se tenir les dimanche 6 et lundi 7 juillet, n'auront lieu que le dimanche 6.

Il y aura, par contre, Rallye-Paper sur la route de Vernantés, le lundi 7.

Le lendemain mardi, tir aux pigeons, au stand des Huraudières.

### CONCOURS HIPPIQUE A SAUMUR

On nous informe qu'on organise, pour le lundi 23 juin prochain, un concours hippique qui aurait lieu près le tir aux pigeons, aux Huraudières.

Les organisateurs ont l'intention de multiplier ces fêtes du sport, qui trouveront à Saumur de nombreux adhérents.

Un service religieux va être célébré, le 19 de ce mois, en l'église de Nantilly, pour un ancien élève de l'Institution Saint-Louis, qui a trouvé la mort d'une façon tragique il y a quelques jours à Brest.

Ce jeune homme s'était engagé dans l'infanterie de marine après de brillantes études à l'Institution Saint-Louis, d'où il était sorti avec le grade de bachelier ès-sciences. Il espérait faire sa carrière militaire dans ce corps où l'avancement est plus rapide; mais la mort est venue frapper notre malheureux compatriote à l'âge des plus belles espérances. Il se prome-

## La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Sur l'indication du garde, Mauvrain et Delcroix suivirent le chemin de traverse, qui en réalité menait à Bonnedême. Là, avec un véhicule quelconque, qu'ils parviendraient à louer, ils n'arriveraient qu'à la nuit close au but de leur voyage. Ils n'avaient rien de mieux à faire.

Ils étaient désespérés, et en s'en allant par le bois, ils baissaient la tête, comme sous le poids d'une implacable fatalité.

Ils n'osaient se communiquer l'un à l'autre leurs impressions; elles étaient trop désolantes.

Ils voyaient Hélène en blanche mariée, au bras de l'escroc Brizardier; toute la famille était en joie quand au contraire ils n'auraient pas dû avoir trop de larmes à verser...

Martial Mauvrain s'adressait d'amers reproches, il s'accusait de n'avoir pas su remplir ses devoirs, il avait laissé sacrifier la petite fille qu'il aimait tant. Delcroix, aussi lui, s'indignait

contre le sort, il ne pouvait plus rien espérer; en ce moment même Hélène était devenue d'après la loi Hélène Brizardier. Il ne pouvait croire qu'une pareille horreur se fut accomplie.

Il n'y avait plus à douter, ils arriveraient trop tard. Mais Delcroix était à ce point de surexcitation, qu'il était bien décidé à ne point laisser impuni l'outrage, dut-il frapper Brizardier ce soir même, au milieu des convives, au milieu des danses, au seuil même de la chambre nuptiale.

Tout à coup, M. Martial Mauvrain s'arrêta : — Non, Delcroix, dit-il, tout n'est peut-être pas perdu.

Delcroix le regarda avec doute et stupeur. — Oui... Ecoutez-moi bien, il se peut que le mariage n'ait pas eu lieu.

Et tout en marchant vivement, il expliqua les motifs de cet espoir.

## XII

Il était bien près de minuit quand M. Martial Mauvrain et Paul Delcroix arrivèrent à Nouchanier.

Ils avaient encore perdu du temps à Bonnedême pour louer une mauvaise voiture, et dans

ce petit pays le conducteur avait été également difficile à trouver.

A peine touchaient-ils aux octrois de la ville; ils donnèrent au cocher l'ordre de se rendre rue des Juges, où demeurait M. Mauvrain et où avait dû avoir lieu le mariage.

Comme ils roulaient dans différentes rues avant d'arriver à celle qu'ils avaient désignée, ils ne faisaient pas de différence entre la campagne silencieuse qu'ils venaient de quitter et la petite ville endormie où le roulement des roues était le seul bruit qu'on entendit.

Des deux côtés, soit de grands murs, par dessus lesquels des arbres passaient leurs branches, soit des façades, des pignons aux volets clos hermétiquement.

Plus une lueur aux fenêtres.

On eut dit une ville morte. Et Delcroix tout tremblant :

— Malgré l'espoir que vous avez essayé de me faire partager, en allant à Bonnedême, hélas ! le crime est accompli, je pouvais croire à votre espérance puisqu'elle reposait sur l'excès de la canaillerie de Brizardier que vous connaissez bien, mais cette ville, en ce moment, me fait froid, et plus nous approchons plus...

— Qui sait? interrompit M. Martial Mauvrain.

— Tout dort; nous ne rencontrerons même pas à qui nous renseigner.

— Voyons d'abord la physionomie de la maison... Nous y trouverons un indice de ce qui s'est passé aujourd'hui.

Le cocher étranger à la ville n'en avait jamais battu les rues ni les carrefours, mais Delcroix qui y était allé une fois avant de se rendre à Baulac put le renseigner.

— Allez tout droit, vous rencontrerez une place. Au milieu se trouve une fontaine publique ornée d'une statue dont le bras est précisément levé dans la direction de la rue des Juges.

Ce détail avait jadis frappé Delcroix; le cocher tombant de sommeil suivit jusqu'à machinalement l'itinéraire indiqué.

Presqu'à l'entrée de la rue des Juges se dressait la maison de la famille Mauvrain.

La voiture s'arrêta. M. Martial et Delcroix, après avoir fait quelques pas, prêtèrent l'oreille.

Ils n'entendaient aucun bruit.

— Mais cependant, dit Paul, il me semble que dans ce quartier paisible et presque tout



FAILLITE GASNEREAU-GAUTIER

Par jugement en date du 2 juin 1890, le Tribunal maintient comme liquidateur définitif M. L. Proust, expert-comptable à Saumur.

Les créanciers de cette faillite sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. L. Proust, demeurant à Saumur, liquidateur définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 18 juin 1890, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(443) Le Greffier, COLLIN.

Liquidation judiciaire Alfred Hattat

Par jugement en date du 28 avril 1890, le Tribunal maintient comme liquidateur définitif M. Doussain, expert-comptable à Saumur.

Les créanciers de cette liquidation sont avertis de nouveau qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce et de l'article 12 (loi du 4 mars 1889), ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif de s sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mercredi 4 juin 1890, à 2 heures du soir, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Terrien, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(446) Le Greffier, COLLIN.

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n° 42, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Léveés.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A Louer de suite

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 21.

S'adresser, pour traiter, à M. GARAU, employé de banque, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (395)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1891,

Le Moulin de Baffou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE. (124)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTE.

VENTE MOBILIERE

Le Dimanche 22 Juin 1890, à 1 heure, à la propriété de la Varenne, commune de Brain-sur-Allonnes, M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente des objets mobiliers garnissant cette propriété qui dépend de la succession de M. SEGUIS :

Mobilier de salle à manger, mobilier de salon, mobiliers de 6 chambres à coucher, meubles et ustensiles de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Coupes d'herbe naturelle

ET SAINFOIN

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc. ... S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.).

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

MAISON & APPARTEMENT

A LOUER

Ancienne route d'Angers.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

ON DEMANDE un jeune homme pour apprendre le commerce de la Nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

Une Mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon. S'adresser au bureau du journal.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

BAINS CHAUDS

De la Loire

QUAI DE LIMOGES

Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ALCOOL A BRULER

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant ; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, 1 fr. 30 ; la bouteille d'environ 1 litre, 4 fr. 15.

Le verre en plus est compté et repris pour 10 cent.

MAGNIFIQUES BOUGIES DE COULEURS

En paraffine..... la boîte 4.70  
En stéarine..... — 4.50

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement

SPLENDIDE SERVICE VENITIEN en cristal toutes nuances : blanc, jaune ou bleu, composé de 52 PIÈCES, soit : 4 douzaines verres à vin, bordeaux, flûtes, et champagne et 4 carafes pour eau et vin, que la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE FABRICANTS REUNIS DE FAIENCE & CRISTALLERIE, 87, Rue de Chabrol, Paris, expédie soigneusement emballé en caisse et franco de port dans tous les départements contre mandat-poste de 15 fr. Restitution immédiate de l'argent aux non satisfaits.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

SULFATE DE CUIVRE

1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUIN

Table with columns for FONDS, VALEURS FRANÇAISES, VALEURS ÉTRANGÈRES, and OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER. It lists various securities and their current market prices.